

Domaine Public 926 DP

J.A. 1000 Lausanne 1 3 novembre 1988
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

25 ans révolus

Avec ce numéro 926, DP entre dans sa 26^e année. Un quart de siècle révolu. Une génération. Une persévérance qui dépasse la lubie d'un amateur dévoué, et même l'élan prolongé d'un groupe motivé. Car DP n'est pas le fruit d'une toquade, bi-mensuelle d'abord (1963-72), hebdomadaire ensuite (depuis l'arrivée du premier permanent, Laurent Bonnard, fidèle au poste pendant treize ans, honneur à lui). Certes, il y a eu à l'origine une sorte de père, qui a pour nom André Gavillet; et il y a eu tout de suite un groupe, réuni par et avec lui. Mais sans culte de la personnalité ni orgueil collectif.

Au contraire, il a fallu d'emblée, sinon adopter un profil bas, du moins abaisser au maximum le centre de gravité. Seule solution pour tenir la distance, qui allait s'avérer beaucoup plus longue que d'usage à gauche. Mais le secret de cette exceptionnelle longévité ne tient pas qu'à la forme politico-intellectuelle des «marathoniens» amateurs qui font DP. La volonté de durer a été récompensée dans la mesure même où l'équipe a su se donner un objectif atteignable avec les moyens forcément limités qui sont les siens — procurés par une diffusion approchant les 3000 exemplaires, dont 90% d'abonnements payants.

Par-delà le temps et les conditions du journal, désormais composé et mis en page par la rédaction, il y a le sens de cette production hebdomadaire de 17-20 grammes de papier imprimé. Constance à ce niveau aussi. Car l'actualité a déplacé les accents, mais les grands thèmes n'ont pas changé: démocratisation de l'économie, priorité à la transparence, à l'éducation, à la lutte contre les gaspillages et les disparités dans tous les domaines. On retrouve la même approche des problèmes: vie politique et institutions, affaires sociales et monde du travail, droit et structures économiques, agriculture et business tertiaire, énergie et transports, environnement et aménagement du territoire, culture et mass media.

Cela donne au total un journal inclasable, qui s'intitule hebdomadaire romand mais se trouve nettement à gauche; qui réunit force signatures socialistes mais n'a jamais voulu porter la bonne parole du PS; qui paraît chaque semaine mais se dégage volontiers de l'actualité immédiate; qui appartient à la presse d'opinion mais n'adopte celle d'aucun mouvement constitué; qui travaille avec des moyens réduits, en personnel comme en équipement, mais a formé dès le début une société anonyme au capital rapidement libéré. Bref, un journal difficile à situer, sans doute moins influent qu'on le dit — et qu'il pourrait l'être en faisant les concessions rendant un étiquetage possible.

Un journal atypique, faisant semblant d'ignorer les impératifs de simplification respectés par la presse contemporaine: pas de gros titres bien situés mais une matière consistante; pas de rubriques facilement repérables pour les rédacteurs de bibliographies et les repiqueurs patentés, mais des textes originaux à lire d'un bout à l'autre; pas de signatures pour les collaborateurs habituels, mais de simples initiales en minuscules et entre parenthèses. Bref, tout ce qu'il faut pour passer inaperçu et pour occuper néanmoins un créneau dès lors imprenable: celui d'un hebdomadaire de réflexion, qui suscite la tendresse (chez les rédacteurs et les lecteurs fidèles) et l'exaspération (parfois chez les mêmes, mais surtout chez les autres, ceux qui lisent DP par «obligation» professionnelle, pour y trouver matière à critiquer ou recettes à imiter).

N'empêche que DP existe, et depuis 25 ans. Il mène une vie tranquille, à l'abri des conflits intérieurs et autres drames usuels dans les rédactions. Au cours des années, beaucoup de collaborateurs de qualité nous ont rejoints ou au contraire quittés, sans rupture déchirante. Pour tous, DP reste un lieu de réflexion et de débat, un lieu d'amitié aussi. Et cela vaut bien notre effort d'écriture et votre attention de lecteur.

YJ

Elisabeth Kopp: le chef, c'est moi !

(jpb) Affolement face au débordement programmé qui résulte de l'existence des centres d'enregistrement pour requérants d'asile, véritables goulets d'étranglement (pas d'augmentation de leur capacité alors que la pointe saisonnière d'automne est bien connue). Création de centres fédéraux en vue d'un traitement dissuasif à la fois par le cadre choisi et la rapidité de la décision de refus pour les requêtes infondées (c'est-à-dire avant tout pour les Turcs en quête d'un emploi) — mais est-on sûrs que cette manière de faire n'est pas préjudiciable aux Turcs auxquels l'asile doit être accordé? Mort d'un enfant au Splügen. Démarches maladroites des services du Délégué aux réfugiés pour trouver des locaux et vives réactions des collectivités concernées. Autant de signes évidents d'une perte de maîtrise de notre politique d'asile, particulièrement préoccupante à l'approche de la votation du 4 décembre sur une initiative xénophobe de l'Action nationale.

Pour remonter le courant, trouver les ressources d'un sursaut à même de sauvegarder la tradition d'asile et de donner confiance aux citoyens, le Conseil d'Etat genevois a demandé la convocation d'une conférence nationale sur l'asile réunissant le Conseil fédéral et des représentants des gouvernements cantonaux. Une démarche certes inusitée, mais «à la mesure de la crise que notre pays vit actuellement et qui n'a pas d'équivalent dans notre vie nationale récente», comme l'écrit le Conseil d'Etat genevois dans sa lettre du 13 octobre au Conseil fédéral et à tous les cantons.

Toutefois, sans laisser au Conseil fédéral le soin d'examiner la proposition genevoise, le Département fédéral de justice et police prenait les devants en convoquant, sous son égide, une telle conférence pour le 10 novembre. Et le porte-parole de M^{me} Kopp se répandait dans les médias sur le caractère de désaveu que représenterait une présence collective du Conseil fédéral à la conférence, qui serait alors le signe d'une crise grave...

Présentation inexacte des faits, parce que la présence, sinon de tous, du moins d'une délégation de conseillers fédéraux des différents partis est tout à fait usuelle, elle marque le caractère collégial d'un dossier; déclaration tendancieuse par ailleurs puisqu'il suffisait de l'énoncer pour qu'une éventuelle décision ultérieure du Conseil fédéral de participer à la conférence apparaisse effectivement comme un désaveu de M^{me} Kopp en foi de quoi celle-ci se retrouvera bien, comme elle l'a souhaité, seule à débattre avec les cantons. C'est d'autant plus regrettable que l'approche purement juridique, formaliste, et non politique au sens large du terme, est responsable de la faillite actuelle. La

conférence nationale ne doit pas être seulement le moyen d'une recherche de locaux et de terrains pour les centres fédéraux, ni même la réaffirmation commune, autour de M^{me} Kopp, de quelques grands principes. Elle doit surtout permettre d'accélérer la prise de conscience sur les moyens de répondre rapidement aux demandes déposées et de diminuer massivement le nombre de requêtes infondées provenant de demandeurs d'emploi. Il faut donc offrir une réponse sur ce terrain-là, dans le cadre des contingents actuels, plutôt que multiplier les chicanes; dans l'immédiat en recourant au statut de saisonnier puisqu'il existe, puis en faisant évoluer ce statut ou celui de stagiaire (actuellement limité à 6 mois) pour créer un permis de 2, 3 ou 4 ans, non renouvelable et non transformable en autorisation de séjour permanente, à l'intention des ressortissants de pays pauvres qui ne sont pas membres de la Communauté européenne. ■

COURRIER

La mauvaise solution

A propos de l'octroi du statut de saisonnier aux demandeurs d'asile turcs (DP 921):

(...) On valorise le statut de saisonnier en le présentant comme «aide à la personne et instrument de coopération au développement». On souhaite, notamment, «l'octroi du statut de saisonnier aux Turcs, dans le cadre du contingent actuel aujourd'hui réservé à d'autres nationalités (...) tant que le peuple suisse n'est pas prêt à la suppression du statut de saisonnier».

Une telle position — bien que motivée par les meilleures intentions de sortir de l'impasse d'une politique d'asile incapable de faire face au phénomène des réfugiés économiques — tombe vraiment mal en ce moment. Elle offre une aide inespérée aux partisans de ce statut de saisonnier qui représente une violation flagrante des droits de l'homme (aide à la personne?), un formidable outil d'exploitation des travailleurs (instrument de coopération au développe-

ment?), une spécificité honteuse de la Suisse, une anomalie au sein de l'Europe.

Aujourd'hui — après tant d'années de passivité — la lutte du mouvement syndical suisse (notamment de l'USS et de la FOBB) contre le statut de saisonnier connaît un nouvel élan et des perspectives de succès. Les syndicats ont compris que le mythique horizon de 1992 peut être une arme puissante à empoigner pour forcer des autorités toujours réticentes à revoir radicalement la politique de l'immigration, en commençant justement par l'élimination du statut de saisonnier. Cette stratégie est fondée sur un raisonnement simple et séduisant: il faudra bien que la Suisse fasse des concessions à l'Europe communautaire si elle ne veut pas être exclue du grand marché unique de 1992. La pression conjointe des syndicats et de l'opinion progressiste suisse d'un côté, des travailleurs immigrés, des syndicats et des gouvernements de leur pays d'origine de l'autre, peut aboutir à des conces-

Solidarité à l'envers

(pi) 24 heures l'a annoncé dans son numéro du 29 octobre: le Métro-Ouest (ex-TSOL) qui reliera Lausanne, les Hautes écoles et Renens coûtera plus cher que prévu. Aucun étonnement à cela: les 135 millions budgétés n'ont jamais trompé ceux qui ont pris la peine d'étudier le projet de près; ils ne servaient qu'à faire accepter dans les communes une infrastructure qu'elles devraient partiellement financer et dont la plupart ne voulaient pas.

Dans ces conditions, il apparaît évident que la rentabilité de l'exploitation promise à l'époque ne sera pas atteinte. Là aussi, il s'agissait de convaincre des syndicats récalcitrants.

Il vaut la peine de s'arrêter sur les con-

séquences du mode de répartition de ces dépassements sur l'exploitation future du métro, qui sont pour le moins inéquitables.

Car si l'Etat et les communes concernées vont être appelés à passer à la caisse, une partie au moins du renchérissement sera épongé sous forme de déficit d'exploitation, qui sera lui-même intégré au déficit d'exploitation des Transports publics de la région lausannoise (TL). Ce sont donc la quarantaine de communes actionnaires des TL qui payeront une partie des dépassements d'investissement et l'entier du déficit prévisible du Métro-Ouest. Il n'y aurait là rien de choquant s'il s'agissait d'une véritable solidarité et si ces communes avaient droit, en contrepartie, à une amélioration de leur desserte parfois désastreuse. Car certaines, comme Forêt, ou Savigny qui compte près de 3000 habitants, ne disposent en effet que de trois relations directes par jour avec

Lausanne. D'autres, sur les lignes du Jorat, souhaiteraient la mise en service d'un horaire cadencé avec au moins un bus par heure durant toute la journée. Les TL sont tout disposés à satisfaire ces demandes, mais à condition que la neutralité des coûts soit respectée. Autrement dit, les communes n'ont qu'à payer les nouvelles prestations qu'elles réclament, en plus de leur part au déficit d'exploitation des TL.

C'est ce qu'avait dû faire Renens lorsque cette ville a demandé la prolongation d'une ligne sur son territoire: elle dut déboursier chaque année plusieurs centaines de milliers de francs. Et comme cette commune renâclait à s'engager de surcroît en faveur du Métro-Ouest, on lui a proposé un marché: le déficit d'exploitation de ladite ligne est pris en charge par les TL et vous payez votre part à la construction du métro. Inutile de dire que Renens a accepté: en quelques années, sa contribution sera amortie.

On ose espérer que la nouvelle loi sur les transports publics — à l'état d'avant-projet — sera capable de mettre un peu d'ordre dans ce «chenil». ■

sions importantes dans le domaine des droits des travailleurs communautaires actifs en Suisse, et notamment l'amélioration à court terme, l'abolition à moyen terme, du statut de saisonnier. C'est là tout le sens de l'offensive de la FOBB qui, ces derniers temps, a rencontré — lors de leur visite en Suisse — les chefs d'Etat et de gouvernement du Portugal et de l'Espagne, pays de la CE grands «fournisseurs» de saisonniers à la Suisse (et la chose se répétera lors de la visite en novembre du ministre italien des Affaires étrangères). La FOBB a trouvé en Mario Soares et Felipe Gonzales — faute de les avoir au Conseil fédéral — des alliés de poids pour demander au gouvernement suisse d'œuvrer concrètement à l'élimination des discriminations inacceptables liées au travail saisonnier des étrangers et de préparer l'abolition même de cet aberrant statut. Proposer, comme le fait *jd*, de substituer les Turcs (citoyens d'un pays non communautaire) aux Italiens, Espagnols et Portugais dans l'octroi des permis de saisonnier — en valorisant par ailleurs ce statut — revient à saboter les efforts entrepris pour son abolition. Est-ce ce que veut DP? Je ne le crois vraiment pas.

Martino Rossi
Breganzona

BIENTOT EN SUISSE

Une caisse de santé

(jd) Après quatre ans de préparatifs, la première expérience de caisse de santé va démarrer en Suisse. Onze sociétés d'assurances se sont unies dans une communauté d'intérêt pour un modèle alternatif d'assurance. L'idée vient des Etats-Unis où les HMO (Health Maintenance Organization) se sont rapidement développées au cours des deux dernières décennies. En 1987 on comptait 650 caisses regroupant 30 millions de membres.

Le système est conçu de manière à optimiser le rapport coût/efficacité. La caisse engage des médecins qui ne sont pas rétribués à l'acte, mais touchent un revenu fixe, charge à eux de répondre aux besoins de santé d'un nombre déterminé d'assurés; les médecins participent aux bénéfices de la caisse, mais sont solidairement responsables du déficit éventuel. Grâce à ce mécanisme, on évite les soins inuti-

les, mais des contrôles de qualité garantissent qu'il n'y ait pas de traitement au rabais. L'assurance couvre les soins ambulatoires dispensés par un cabinet de deux à trois médecins épaulés par une infirmière et les soins hospitaliers. On compte qu'il faut 3500 à 5000 assurés pour l'exploitation d'un cabinet de groupe selon le système HMO. L'expérience s'adresse en priorité aux assurés des caisses membres de la communauté d'intérêt qui ainsi n'auront pas à changer d'assurance. Les médecins et les hôpitaux zurichois sont favorables au projet alors que les médecins bernois s'y opposent. La Fédération des médecins suisses a donné son accord à une expérience limitée dans l'espace et dans le temps mais refuse la généralisation du système.

Information tirée du *Tages Anzeiger* du 15 octobre 1988.

L'aide aux régions économiquement menacées

(ag) La mémoire collective est courte. Déjà s'efface la gravité de la récession de 1975, en Suisse.

Dans l'ensemble du pays, le choc fut, il est vrai, absorbé sans excès de chômage. Les amortisseurs — si l'on peut user d'images mécaniques pour des situations humaines — fonctionnèrent: départ des étrangers, recul du travail féminin, réduction des gains accessoires. Mais, dans les régions dépendant d'une seule industrie, notamment les pays horlogers, la crise toucha la substance même. En deux ans 20'000 emplois disparurent. L'horlogerie, circonstance aggravante, ne subissait pas une simple baisse liée à la conjoncture: elle vivait une mutation technologique, une transformation de ses structures.

L'intervention de la Confédération fut rendue nécessaire malgré les principes libéraux doctrinaires dominants. Il s'agissait d'abord d'exprimer une solidarité. D'où l'arrêté fédéral du 6 octobre 1978. Il visait à soutenir les projets d'innovation, de diversification, d'implantation d'entreprises dans les régions dépendant trop fortement d'une seule industrie.

Dix ans après, il est intéressant de faire le point. Hans Steiger et Toni Brauchle, responsables de la Division des arts et métiers, commentent dans *La*

Vie économique (octobre 88) les résultats obtenus.

La Confédération peut cautionner des projets qui maintiennent ou créent des emplois. Elle le fait avec toute la prudence requise: la caution fédérale ne dépasse pas le tiers de l'investissement, le canton devant faire sa part. Un plafond global de 300 millions limite les risques.

Elle peut, pour une part de l'investissement, contribuer au service des intérêts; elle dispose dans ce but d'un crédit-cadre de 50 millions.

L'engagement fédéral est donc très mesuré. Pourtant son effet multiplicateur n'a pas été négligeable, puisque 375 projets représentant 1,5 milliard ont démarré et que plus de 4000 emplois ont été créés, effectivement.

A relever que tout en créant une diversification, les entreprises nouvelles se situent dans des créneaux où les régions ont la réputation de posséder un savoir-faire.

Le taux de réussite est relativement bon: 69%. 30 projets ont échoué, mais comme la moitié a été liquidée sans qu'intervienne la caution, la perte ne s'élève par l'Etat fédéral qu'à 5,4 millions.

La mortalité est plus forte pour les nonnante entreprises implantées de l'étranger. Les difficultés liées à la commercialisation ou à la mise au point technique du produit sont les causes principales d'échecs.

L'aide est d'autant plus efficace que la conjoncture est bonne. C'est paradoxal si le but est d'aider les régions dont

l'économie est menacée; c'est compréhensible si l'on admet qu'en période d'activité forte la création d'entreprises est portée par le courant général.

Actuellement, la conjoncture est bonne, soixante projets sont examinés chaque année.

Cette aide, utile à peu de frais, efficace à la mesure modeste de ses moyens, n'a pas renversé les tendances à la concentration économique.

La démographie le révèle. Les régions concernées par l'arrêté ont vu de 1970 à

Les entreprises créées, par branche

Electronique/électrotechnique	86
Construction de machines et d'appareils	78
Métaux	54
Matières plastiques	30
Mécanique de précision/optique	31
Horlogerie/bijouterie	12
Autres branches	84

Les bénéficiaires, par canton

projets admis

Neuchâtel	102
Soleure	92
Berne	54
Jura	32
Vaud	29
Saint-Gall	29
Glaris	15
Bâle-Campagne	14

1987 leur population diminuer de 4,5%, alors que dans l'ensemble de la Suisse l'augmentation a été de 4,7%. Les régions de montagne qui bénéficiaient d'une aide particulière (LIM) passaient jusqu'ici pour les parents pauvres de la Suisse; elles font preuve pourtant d'une bonne vitalité, révélant, aussi bien au niveau des emplois que de la population, une croissance plus lente, mais dans le sillage de la moyenne suisse.

Le problème des régions de l'arc jurassien demeure donc. Le drame, c'est que l'émigration a asséché le marché de l'emploi.

Il arrive que le développement d'un projet de diversification se heurte à la pénurie de main-d'œuvre. ■

Compte de production 85

(ga) L'Office fédéral de la statistique établit pour la Suisse un compte de production à intervalles de dix ans, rythme du recensement des entreprises et du relevé des données comptables qui fournissent les informations indispensables à son élaboration.

Ce compte est une partie importante de la comptabilité nationale, puisqu'il présente, entre autres, une décomposition du produit intérieur brut en fonction de la valeur ajoutée¹ des diverses branches d'activité. La contribution de chaque branche à l'activité économique du pays est ainsi clairement mise en évidence. Le tableau ci-dessous contient, en parallèle, les résultats pour 1975 et 1985 et fait clairement apparaître le bond réalisé en dix ans par les institutions financières. Les données étant à prix courants, elles reflètent à la fois une évolution réelle et une évolution due aux changements de prix, l'état actuel de la statistique en Suisse ne permettant malheureusement pas de dissocier ces influences au niveau des branches d'activité.

Le compte de production présente également, pour chaque branche d'activité, la valeur ajoutée par personne occupée, la répartition des personnes occupées par branche étant fournie par le recensement des entreprises. Pour 1985, on constate que cette valeur se situe entre 23'000 francs dans les services domestiques et 331'000 francs dans l'industrie du tabac, la moyenne pour l'ensemble des activités étant de 71'000 francs. Bien que des comparaisons directes avec 1975 soient difficiles en raison de changements intervenus dans la nomenclature entre ces deux dates, un graphique publié par l'Office fédéral de la statistique, intégrant ces modifications, permet de saisir quelques évolutions. Il apparaît ainsi que la valeur ajoutée par personne occupée a le moins augmenté dans les industries du bois et du

meuble, alors que l'augmentation maximale s'observe pour l'horlogerie, les banques et les sociétés financières. Gardons-nous cependant d'interpréter ces résultats en termes de productivité du travail car, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les résultats de 1985 incluent aussi l'évolution due aux changements de prix. Au niveau global cependant la variation de la productivité du travail² peut être appréhendée. En effet, en transformant les 71'000 francs de valeur ajoutée moyenne par personne occupée en francs 1975, on obtient 50'700 francs. Or on sait qu'en 1975, la valeur ajoutée moyenne par personne occupée était de 46'500 francs. On constate ainsi une amélioration de la productivité du travail de 9% sur dix ans, ce qui est faible étant donné les capacités productives de la Suisse. Un calcul par branche n'est hélas pas possible.

Le compte de production apporte encore d'autres informations relatives à l'économie suisse, comme par exemple:

- La part de la valeur ajoutée dans la production totale de chaque branche. Elle va d'un minimum de 20% pour l'industrie alimentaire à un maximum de

81% pour les banques et les institutions financières.

- La part des salaires et des contributions sociales dans la valeur ajoutée de chaque branche qui varie de 14,8% dans l'agriculture à 101,6% pour les chemins de fer (ce résultat supérieur à 100 s'explique en raison des subventions qui sont incluses de façon négative dans la valeur ajoutée).

Le compte de production est donc, comme ces quelques exemples le montrent, un instrument indispensable à une meilleure connaissance du fonctionnement et des transformations de l'économie suisse. Il mérite beaucoup mieux que de n'apparaître que tous les dix ans dans la comptabilité nationale: sa mise sur pied annuelle à prix courants et à prix constants ne serait que justice. ■

Voir aussi: *Compte de production de la Suisse pour 1985, résultats provisoires, La Vie économique* 10/88.

¹ La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production moins la consommation de biens et services fournis par l'extérieur, elle se décompose en salaires et contributions sociales, impôts indirects nets de subventions, amortissements, revenu net d'exploitation.

² La productivité du travail ne traduit pas l'effort des personnes occupées; elle dépend en effet aussi de l'outil de production mis à leur disposition.

Valeur ajoutée par branche d'activité

	1975		1985	
	en millions de francs	en % du PIB	en millions de francs	en % du PIB
Entreprises non financières	6'485	5.1	8'180	4.0
— Agriculture	56'945	44.8	80'973	39.7
— Services	55'275	43.5	91'118	44.7
	118'705	93.4	180'271	88.4
Institutions financières	8'405	6.6	23'659	11.6
	127'110	100.0	203'930	100.0
Corrections*	-3'860		-6'700	
Total après corrections	123'250	87.9	197'230	86.5
Administration publiques, assurances sociales, institutions privées sans but lucratif et services domestiques	16'905	12.1	30'720	13.5
Produit intérieur brut (PIB)	140'155	100.0	227'950	100.0

*Ces corrections concernent la valeur de la production imputée des services bancaires (-10'400 en 1985) et les taxes à l'importation (+3'700 en 1985).

Souvenirs

Promenade en Bourgogne, le long de la Saône. Infinie douceur de ces paysages. Et pourtant, avec l'âge, cette France voisine me devient insupportable: partout, des monuments aux morts... Et je songe à Hans Arp, né à Strasbourg (Allemagne !) en 1886 — qui eut le bon esprit de se réfugier en Suisse durant la Première Guerre mondiale, où il fit la connaissance de Sophie Taeuber (belle exposition à Berne, ces jours, de ce couple d'artistes), alors que malheureusement Franz Marc et August Macke crurent devoir s'engager et périrent sans profit pour personne. De l'autre côté, Péguy, Alain-Fournier, etc. Et puis, la dérision: parmi les enfants du pays, morts pour la patrie, Paul Jambon, natif de Pissevieille — *La Liberté* de Fri-

bourg annonçait l'autre jour la mort du curé *Pacifique Dewarrat* — du moins est-il mort dans son lit et non pas éventré par un éclat d'obus ou rongé par un gaz de combat, on m'assure que nous en fabriquons d'excellents.

Walter Vogt (contemporain à trois ans près d'Henri Debluë), qui fut longtemps le président du Groupe d'Olten, excellait à faire éclater dans ses livres ce côté dérisoire, grand-guignolesque et parfois tout simplement guignolesque, que revêt la destinée. Témoin ce *Congrès de Wiesbaden*, qui a été excellemment traduit en français par Olivier Pavillon, où il s'agit de morts mystérieuses, des crimes probablement, survenues dans un milieu de savants: l'un semble n'avoir pas supporté du café qu'on lui a fait

absorber, cependant qu'un autre a ingurgité du whisky, apparemment empoisonné... Et je me rendais à Muri, près de Berne, chez Walter Vogt, pour une séance du comité du Groupe d'Olten. Et il vous faisait entrer dans son cabinet de consultation (il était psychiatre de profession), orné de diverses œuvres non figuratives que je reconnaissais bien, pour en avoir lu la minutieuse description dans le roman... Et survenait Madame Vogt, qui vous proposait d'un air suave du café, cependant que lui, un sourire sardonique sur les lèvres, ajoutait que si vous préfériez du whisky, il en avait d'excellent... Je ne sais pas ce qu'en pensait Mühlethaler, le secrétaire du Groupe, auteur lui aussi d'un roman où il est question d'empoisonnement (*Die Fowlersche Lösung*, malheureusement non traduit), ni Christoph Geiser (dont l'un des problèmes était que communiste ou tout au moins sympathisant, il était apparenté à James Schwarzenbach, donc à Wille — et au ministre Frölicher, notre ambassadeur à Berlin pendant la guerre, un homme de convictions solides!) Quant à moi, je calculais que le poison n'agissant qu'après quelques heures, j'avais chance de me retrouver alors en pays francophone, ce qui est tout de même une consolation. Eh bien Dieu a rappelé à Lui Walter Vogt, comme Il a rappelé Henri Debluë. ■

LANGUES ET REGIONS

D'un dialecte à l'autre

(cfp) Chez les Suisses de langue italienne, le dialecte est la langue du cœur. Pour la première fois depuis qu'ils existent, un colloque des dialectologues italophones a eu lieu à Lugano. Ce fut l'occasion de faire le point car si les dialectes sont bien vivants, ils ont tendance à se modifier au profit des plus répandus. Il n'est pas encore question de créer, plus ou moins spontanément, un «italien suisse», mais, comme le faisait remarquer le linguiste Dario Petri dans *Il Corriere del Ticino* (17.10), l'habitant de Brissago ne dira plus «o faco bui el laco» (j'ai fait bouillir le lait); il utilisera de préférence le dialecte locarnais et dira «o fai büi al lat».

Confrontés aux dialectes alémaniques, nous n'avons pas de problème face aux Tessinois et aux Grisons du Sud, parce qu'ils ne cherchent pas à nous imposer leur parler local. C'est pour eux la langue qui leur permet de se retrouver entre eux, de cultiver la convivialité, de manifester leur identité. Le congrès de Lugano a fait apparaître que le Tessin est la région italophone la plus riche en

dialectes. Mais il y en a encore partout, en Italie, et certains sont proches de notre franco-provençal.

Les questions linguistiques propres à la Suisse ont été présentées. Un dialectologue lucernois a dû répondre négativement à la question: «Les Suisses allemands ont-ils conscience du fait que leur emploi constant du schwyzertütsch met en question l'essence de la Suisse?». Le *Tages Anzeiger* (17.10), qui a rapporté sur le congrès, n'hésite pas à parler de «colonisation linguistique» (*sprachliche Kolonisation*) dans cette particularité des Suisses alémaniques de répondre en dialecte à des questions qui leur sont posées en allemand standard.

Des études sur les langues en Suisse sont en cours dans le cadre de programmes nationaux de recherche. C'est un peu tardif, mais on connaît notre difficulté d'anticiper l'évolution. Il conviendra de les suivre attentivement et de ne pas négliger la situation dans la partie de la Suisse qui parle italien, même si cette langue ne semble pas aussi menacée que le romanche. ■

DP Domaine DP Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille (ga)

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

Philippe Bois, Pierre Lehmann

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-155279

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Homéopathie (suite et fin)

Un important courrier témoigne de l'intérêt de nos lecteurs pour l'homéopathie. Pour clore — provisoirement — ce débat, nous publions les réactions et mises au point de Philippe Bois, qui l'a entamé, et de Pierre Lehmann, physicien, auteur d'une première réponse mise en cause.

Manque de preuves positives

Si j'ai relevé les curieuses relations entre les signataires de l'article (sauf Benveniste et Beauvais, ils étaient tous payés directement) et les laboratoires Boiron, cela ne signifie pas que je me prononce sur les mœurs des autres fabricants de produits. Je relève simplement qu'ils ne paient pas directement les chercheurs, qu'ils sont plus prudents dans la publication des résultats. Ils auraient probablement attendu quelques vérifications avant de proclamer les résultats (1^{er} juillet, l'article dans *Nature* étant du 30 juin). J'aurais pu ajouter, dans ces coïncidences, que le réactif utilisé, la Basokit, a été retiré du commerce en 1983 par le laboratoire Stallergènes, faute d'être fiable, mais qu'il fut par la suite commercialisé sous le nom de TDBH par une firme dirigée par l'un des cosignataires de l'article de *Nature* et dont, en 1985 en tout cas, le Dr Benveniste était administrateur.

Concernant l'expérimentation scientifique que Hahnemann aurait fait de son intuition (*similia similibus curantur*, comme disait Hippocrate), c'est bien là l'objet de ma curiosité: serait-il possible d'obtenir d'un tenant de l'homéopathie l'indication des expériences faites et des modalités de leur réalisation? Il semble bien que non. Admettons que l'époque ne s'y prêtait pas bien. Mais ne pourrait-on pas s'y livrer actuellement? Correctement (en double aveugle pour les humains adultes)? Il y en a eu, notamment en médecine vétérinaire, et quelques-unes en médecine humaine. Toutes ont montré la non effectivité du produit homéopathique.

Le fait que des gens toujours plus nombreux soient contents de cette «médecine» ne constituera pas pour moi la

démonstration qu'elle exerce d'autre effet que magique sur eux. Je l'ai dit: ça ne me gêne pas, parce qu'une partie importante de ceux qui s'imaginent malades n'ont besoin que de réconfort. Alors, homéopathie ou autre chose... Ce qui m'ennuie, c'est le raisonnement. Ce n'est pas parce que les diafoirus de l'époque avaient réussi à faire croire à leurs clients que les saignées étaient bonnes, et qu'ils étaient crus, que ce traitement était approprié.

Il me semble que quelques problèmes de logique se posent. Est-ce vraiment un hasard si la durée de vie est plus longue là où est plus développée la médecine dite allopathique? Si l'on devait admettre que le principe actif d'un produit imprègne le liquide dans lequel il est dilué même si aucune molécule n'y subsiste (il semble que c'est le cas au-delà en tout cas de CH 7, loi d'Avogadro, que les homéopathes ne contestent pas), pourquoi ce liquide ne garderait une «mémoire» que du produit choisi par le laboratoire et pas de toutes les molécules qu'il a pu rencontrer ci et là? Pourquoi n'y aurait-il pas dans le «médicament» la mémoire du mercure, du plomb ou d'autres saletés croisées à un moment ou à un autre?

J'attends que l'on montre qu'entre la cause (administration d'un médicament homéopathique) et son effet sur celui qui le reçoit, il y a un lien; que la même cause produit le même effet dans un nombre significatif de cas, qu'on le fasse selon des protocoles de recherche sérieux. Je n'ai pas le sentiment que cela arrivera. En 1982, J. Sainte-Laudy avait déjà recouru au test de dégranulation des basophiles pour des essais (CH 7). Ils avaient été jugés insuffisants parce que pas vérifiés par d'autres équipes. Ils ne l'ont pas été depuis.

Cela établi, je suis certain que l'homme du 20^e siècle aspirera toujours plus à la foi qu'à la raison. Et si j'avais de l'argent à placer, je n'hésiterais pas: j'achèterais des actions de Boiron-LHF. Grâce aux

bénéfices, je pourrais payer mon médecin généreusement.

Philippe Bois

Manque de preuves négatives

Vous citez un lecteur neuchâtelois qui pense que je dois être déçu parce que, selon lui, l'expérience du Dr Benveniste serait un «faux manifeste». Il cite à l'appui un second article de la revue «*Nature*». Au moment où j'ai répondu à l'article de M Bois, j'étais au courant du deuxième papier de *Nature* et l'avais du reste évoqué. Pour des raisons de place le rédacteur de DP avait éliminé cette partie de mon texte et aurait dû le signaler en citant le commentaire évoqué plus haut. En fait le deuxième article de *Nature* ne prouve en rien que l'expérience de Benveniste soit un faux manifeste. Je ne comprends pas que l'on se permette des accusations aussi graves en l'absence de preuve. Ce qui a été mis en évidence par l'équipe de *Nature* c'est que dans certaines conditions particulières, Benveniste et ses collaborateurs n'ont pas pu reproduire les expériences dont ils ont fait état dans le premier article. Cela ne démontre pas que ces expériences aient été des faux et que Benveniste ait cherché délibérément à tromper le monde scientifique. Il y a des circonstances où l'on ne peut dissocier l'expérience de l'expérimentateur. Ce problème n'est pas vraiment nouveau en physique. La question intéressante est de savoir comment il se fait qu'il en soit ainsi. De même qu'il serait intéressant de savoir pourquoi l'effet placebo existe plutôt que de l'utiliser uniquement comme moyen pour confondre ceux qui ne se conforment pas strictement à la démarche scientifique. Après tout il est préférable de guérir avec un placebo qu'avec un produit chimique dont ne sait jamais prévoir tous les effets.

Pierre Lehmann

Une affaire d'hommes

(pi) L'inventaire dressé par *Les Femmes et la politique en Valais* — étude parue ce printemps, qui garde toute son actualité en l'absence d'élections depuis cette date — laisse songeur: même si le suffrage féminin est encore jeune (il n'a été introduit qu'en 1970 dans le Vieux Pays et une année plus tard sur le plan fédéral), le nombre d'élues, à tous les niveaux, reste très bas: 5,3% dans les Conseils municipaux, 14% dans les Conseils généraux (législatifs communaux), 3,8% au Grand Conseil et... 0% au Conseil d'Etat. De plus, sur les six sièges auquel le Valais a droit au Conseil national, jamais plus d'un n'a été occupé par une femme — mais une femme a siégé en permanence depuis 1971 —, alors qu'aucune conseillère aux Etats valaisanne n'a encore été élue. Ce triste constat ne se limite pas aux charges soumises à élection par le peuple, puisque le Conseil d'Etat n'a, par exemple, jamais songé à nommer une femme à un poste de préfet ou de sous-préfet.

En fait, rien de surprenant tant cette situation est courante; car même si le Valais se trouve parmi les cantons où les femmes sont le moins représentées dans les fonctions politiques, la situation

n'est guère meilleure dans les 25 autres Etats: seuls Genève, Bâle-Ville et Zurich ont plus de 20% de députées dans leurs législatifs cantonaux. Et il n'est plus besoin de rappeler que les deux demi-cantons d'Appenzell n'ont aucune députée puisque les femmes n'y possèdent pas le droit de vote.

«Peu d'élues parce que peu de candidates» diront certains... C'est vrai, mais il convient de nuancer ce propos: même lors d'élections où les candidates sont relativement nombreuses, le nombre d'élues reste sensiblement le même. D'autre part, la proportion d'échecs est toujours nettement plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Les femmes ont donc de bonnes raisons d'hésiter à s'inscrire sur une liste, sachant que leurs chances de succès sont restreintes, malgré le fait que les électrices soient plus nombreuses que les électeurs. Et une fois élues, elles ont affaire à des hommes qui continuent volontiers d'être paternalistes: on leur refuse de siéger dans des commissions importantes ou techniques (budget, gestion, loi fiscale) pour leur demander d'étudier les sujets sociaux, scolaires ou culturels. Ainsi cinq députées sur les six que compte le Grand Conseil étaient chargées de rap-

porter sur la Loi sur les mesures en faveur des handicapés... Même attitude lorsque le bureau du Grand Conseil délègue huit hommes à une rencontre romande sur le thème «Les femmes dans les parlements cantonaux», pour «éviter des jalousies en sélectionnant l'une ou l'autre femme parmi les six élues». Pour remédier à la situation, une motivation des partis serait nécessaire, qui ne semble hélas guère exister. «Oui, il faudrait plus de femmes; mais non, on ne peut rien faire» est le résumé des réponses à un questionnaire, la gauche étant toutefois nettement plus disposée à agir que la droite. Reste la voie des

quotas: fixer une proportion obligatoire de femmes dans les différents corps élus, jusqu'à ce qu'une certaine équité soit atteinte. C'est là une proposition de la Commission d'étude sur la condition de la femme en Valais, composée de sept femmes, qui rappelle que le système des quotas existe déjà pour assurer la représentativité régionale chacune des trois grandes régions valaisannes a droit à «son» conseiller d'Etat et il ne peut pas y avoir plus d'un conseiller par district. C'est d'ailleurs cette disposition qui a empêché Gabrielle Nanchen de siéger en 1977 alors qu'elle avait été élue... ■

Les Femmes et la politique en Valais. Rapport de la Commission d'étude sur la condition féminine en Valais. Département de l'Intérieur, 1950 Sion.

COURRIER

Postes partagés

A propos de l'article «Postes partagés» (DP 924).

(...) L'auteur, à titre de contre-exemple dans la démonstration de sa thèse, met en évidence la possibilité qu'ont les enseignants zurichoïses d'occuper des postes d'enseignement à mi-temps. Dans le canton de Vaud cette pratique a toujours été possible dans l'enseignement secondaire, et dans l'enseignement primaire elle connaît un réjouissant développement depuis quelques années (à mi-temps ou à temps partiel); elle y est du reste institutionnalisée.

Le problème des directions d'école est autre; les divers projets de réforme élaborés au cours de ces quinze dernières années avaient tous au moins un point commun (de quelque tendance politique qu'ils émanent): celui de contraindre les autorités locales à créer des directions d'école même là où une telle institution n'avait pas été estimée nécessaire. Il y avait donc intention de créer des structures pyramidales dans l'enseignement, structures qui ne sont guère compatibles avec le partage des responsabilités.

Maurice Besençon
Veytaux-Chillon

Et le féminin pluriel...

Quand le Conseil fédéral envoie une lettre à tous les gouvernements cantonaux, savez-vous comment il commence son texte? Par *Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat*. Ce libellé nous apprend qu'aucune femme n'est présidente d'un Conseil d'Etat, qu'aucun Exécutif cantonal ne compte plus d'une femme et que Berne ignore l'existence — orthographique s'entend — des conseillères d'Etat. Précisons que la Suisse n'en compte que quatre (à Fribourg, Berne, Lucerne et Zurich). Dans vingt-deux cas sur vingt-six, ce féminin singulier ne s'adresse donc à personne.

Petite question au Conseil fédéral: comment s'y prendra-t-il lorsqu'une femme présidera un Conseil d'Etat? Peut-être ne coupera-t-il pas à l'achat d'un système performant de traitement de texte ayant en mémoire la composition des vingt-six gouvernements cantonaux...